

## L'ECONOMIE FORESTIERE AUX PETITES ROCHES

**Les premiers colons des Petites Roches sont, vraisemblablement, arrivés sur un sol recouvert de forêts.** Ils ont donc pratiqué l'**essartage** (*accompagné de l'épierrement*) qui consistait à abattre les arbres puis à les brûler. Les cendres, répandues, fertilisaient le sol pendant 2 à 3 ans, et permettaient les cultures, après labours à l'aide de la houe (*qui existe depuis le néolithique, âge de la pierre polie*), le pic ou la charrue (*répandue en Europe entre le Xe et le XIIIe siècles*). *C'était une agriculture itinérante ; on changeait de parcelle après quelques années pour mieux produire. Le seigle semé sur « brûlis » était supérieur en qualité et en abondance, comparé à la production en terre arable d'une même localité : le grain était plus lourd, la paille excellente.* Des noms de lieux actuels témoignent d'une époque lointaine où l'essartage était pratique courante. Un terrain situé entre le Col du Coq et le Col du Baure, à St Pancrasse, se nomme « Grands Essarts », nom que l'on retrouve au-dessus des Fontenettes et de St Michel, ou « Malissart », qui signifiait mauvais essarts, au-delà de l'Aup du Seuil.

**Du XIe au XIIIe siècles**, suite aux essartages, les forêts se réduisent comme peau de chagrin. Elles sont remplacées par des taillis composés de jeunes pousses qui ne se développent pas véritablement. Pâturages et essartages sont souvent associés sur les fortes pentes en Chartreuse. Le droit de **pâquerage** (1) accompagne le droit d'user des bois pour les bâtisses et le chauffage. Le droit d'user des bois s'appelle « l'**affouage** ». *Affouer* veut dire, en vieux français, *Allumer*. La feuille est conservée comme foin à l'automne, mais aussi comme litière.

Le déboisement a continué pendant des siècles, provoquant, souvent, des litiges, en cas de coupes sauvages, avec les propriétaires des bois ; s'il n'y avait pas de propriétaire déclaré, les habitants s'approprièrent les parcelles qu'ils avaient défrichées. L'évêque avait cédé aux habitants de St Hilaire et St Pancrasse des parcelles de forêt de qualité médiocre (peu de résineux et beaucoup de broussailles). Ces parcelles devinrent plus tard des forêts communales.

**Dès le XIIIe siècle** la forêt de Haut du Seuil voit descendre vers le Grésivaudan les « **mayères** », grosses pièces de bois traînées par des bœufs. On fabrique du charbon de bois dans la Combe de la Reina à St Pancrasse ; l'autorisation est donnée aux habitants par les religieuses des Ayes. (*Page 157 de « Si les petites Roches m'étaient contées » du Dr B. Guirimand*)

**En 1346**, le roi Philippe VI de Valois instaure la toute première loi des forêts pour économiser les réserves de bois et faire face à la consommation excessive du pays.

**Au XVe siècle** et vraisemblablement avant (*un document de 1315 indique l'existence de la combe du Four à St Pancrasse, le long du ruisseau des Meunières*) le charbon est également utilisé dans les fours à chaux. Plusieurs fours étaient exploités au-dessus de Rocheplane à St Hilaire (*lieu-dit le Rafour*).

L'Ordonnance de **1669 de Louis XIV** « sur le fait des Eaux et Forêts », rédigée sous l'impulsion de Colbert, vise à protéger et restaurer la ressource en bois, de chêne notamment, pour la future construction navale. **Au XVIIe siècle l'essartage devient un délit.** Certains grands travaux de reboisement ont des objectifs économiques, pour alimenter notamment la Marine en bois de qualité. (*Aujourd'hui, la tonnellerie bénéficie de ces investissements historiques*). Cependant, la pratique de l'essartage ne s'est éteinte globalement qu'à partir du moment où le bois a pris plus d'importance que le charbonnage, ou le bûcherage (2).

**Au XVIIe siècle** c'est encore le charbon et les petites planches (au lieu des fûts longs) qu'on descend. Fin XVIIe siècle, l'industrie est plus développée dans toute la Chartreuse que dans le Vercors : 40 scieries, 9 fourneaux ou artifices à fer, 6 martinets, une verrerie, une tuilerie, plusieurs fours à chaux.

Les efforts de Colbert ont permis de préserver la partie centrale de la forêt, mais l'activité de l'industrie des forges et la poursuite du pâturage par les habitants, réduisent ce travail à néant. Les fourneaux à fondre la gueuse exigent du charbon de gros bois, destiné aux martinets (3).

**Le charbonnage** devient prépondérant en Grande Chartreuse, le bûcherage n'est signalé que pour l'entretien des bâtiments. On charbonne sur la partie septentrionale des Petites Roches. Dans la partie Nord, les bois alimentent les martinets des forges d'Allevard, mais aussi de modestes installations au Touvet et à St Vincent de Mercuze. *Un martinet existait au-dessus de l'ancien château de la Terrasse.* **Le XVIIIe siècle** est le point culminant de l'activité. On multiplie les chemins en forêt en fonction des besoins en métal. On estime que, pour obtenir du fer, il faut en poids, deux fois plus de charbon de bois que de minerai, et en volume, quarante fois plus. (*A la découverte des Etrusques – M.L. Haack – avril 2023*). Par ailleurs, il faut 8 à 12 kg de bois ordinaire pour fabriquer 1kg de charbon, en utilisant une méthode artisanale.

La commune de St Pancrasse, suivie des autres communes des Petites Roches, établit des rôles d'affouage **dès 1818**. Chaque famille bénéficie d'un lot dans les bois communaux où elle peut se servir pour se chauffer l'hiver. Au **XIXe siècle** les « communaux » de St Pancrasse produisent plus de 1000 quintaux de charbon. Certains habitants revendent même une partie du bois dans la vallée et se font une petite source de revenus complémentaires. On utilise aussi le bois pour fabriquer des échelas, c'est-à-dire des pieux que l'on enfonce dans le sol et qui servent à soutenir les rameaux de vigne. En 1850, à St Pancrasse, une famille a été répertoriée comme « fabricant d'échelas ».

**Fin XIXe siècle** les bûcherons et charbonniers bergamasques, émigrés saisonniers, franchissent la montagne dans l'espoir d'un avenir meilleur. *Sont recherchées à la fois leur technicité, leur frugalité et leur souplesse pour remplacer les ouvriers-paysans du cru, plus chers, et qui disparaissent lors des récoltes et fenaisons.* Ces bûcherons/charbonniers se contentent d'une vie très rustique, vivant même dans des cabanes construites dans les bois. Dans la forêt des Dioux, à St Hilaire, on distingue encore les emplacements de « places à charbon » où on disposait des meules pour la fabrication du charbon de bois.

**L'abattage du bois non destiné au feu**, remplace le charbonnage. Il alimente les scieries, fournit des pièces (mâts, poteaux, rames...) Pour le transport, on profite du relief : les pièces sont précipitées des montagnes dans les couloirs naturels, les chemins de mâturation, les draies. A l'aide de cordages et de cabestans on les conduit sur les chemins de trainage où elles sont tirées par les bœufs, puis sur les voies fluviales pour fournir la Marine Nationale de la Méditerranée. Sur ces voies, le transport du bois se fait par tirage en amont, et par flottage en aval (4). Les pièces commandées font 12 à 14 mètres. Pour les mâts elles peuvent atteindre 16 à 18 mètres de long avec un diamètre de 70 à 80 cm. Les radeaux, en Isère, mesurent 24 m de longueur pour 9 m de large et 50 cm d'épaisseur. En Savoie indépendante, ils ont 18 m de long pour 6 m de large. Pour les grands radeaux, 5 à 8 hommes sont nécessaires. Le transport, de Grenoble à Valence, se fait en un jour. Les mariniers-flotteurs, ou **radeliers**, dirigent ces embarcations faites de pièces de bois liées les unes aux autres par des liens végétaux, au moyen de gouvernails et de longues perches, jusqu'à Beaucaire et Arles, points de rupture de charge. (*Changement de transport*) Sur l'**Isère**, dans le Grésivaudan, les **radeliers**, et les chantiers de construction de radeaux, se concentrent essentiellement sur les rives de la rivière, au Cheylas, à Frogès, Goncelin...

La concurrence du rail et de la route, **au XXe siècle**, met un point final au trafic fluvial.

D'une manière générale, les plus belles pièces de bois vont aux chantiers maritimes, les mauvais bois aux papeteries du Grésivaudan. L'approvisionnement des papeteries de la vallée (5) se fait dans la

région (Belledonne – Chartreuse – Vercors) avant les années 50. Au début, seuls les résineux sont employés par fabriquer des pâtes à papier. En 1964, le département de l'Isère procure 20% des résineux nécessaires aux papeteries de la vallée. En 1966 il n'en procure plus que 10%. De nouveaux procédés permettent l'utilisation de feuillus (trembles, peupliers) de plus en plus. Les bois nordiques, moins onéreux remplacent les bois français, malgré les frais de transport. Après avoir été l'une des industries majeures des XIXème et XXème siècles en Isère, l'industrie papetière de la vallée du Grésivaudan connaît son déclin après la deuxième moitié du XXe siècle.

***Après la 2è guerre mondiale, de 1946 à 1987, grâce aux gigantesques chantiers déployés dans le dispositif de reforestation mis en place par l'Etat, 2,3 millions d'hectares seront reboisés en France métropolitaine. En 53 ans, la surface boisée française gagne un tiers de sa surface, passant de 10,7 millions d'hectares en 1946, à 15,2 millions d'hectares en 1999. En plus de ces nombreuses plantations, le Fond Forestier National (FFN) a permis d'aménager 40 000 km de routes et pistes carrossables pour pouvoir exploiter le bois. (La grande histoire des forêts françaises -Office national des forêts).***

Au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, les pentes sont fortes et très arrosées. C'est ce qui explique en partie la qualité technologique du bois issu de ces forêts, principalement des épicéas et des grands sapins. 28 000 hectares de forêt se répartissent sur 134 communes de la Savoie et de l'Isère. Ce bois massif est utilisé dans différents domaines : structure de bâtiments, charpente, aussi bien en construction qu'en rénovation. Sa traçabilité est assurée de sa forêt jusqu'aux scieries. Bûcherons, scieurs, charpentiers... 350 professionnels sont partenaires de **la filière bois de la Chartreuse** et participent à la gestion durable de la forêt. L'appellation d'origine contrôlée certifie un savoir-faire transmis depuis plus de 400 ans. Avec le Foin de Crau, **le Bois de Chartreuse est le seul produit non alimentaire à avoir reçu une appellation d'origine contrôlée. (AOC)** (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire-2018-)

L'affouage existe toujours à notre époque. *L'ONF organise des cessions de bois de chauffage pour des particuliers en forêt communale. Parmi les coupes prévues dans l'aménagement de l'ONF, la commune décide de vendre le bois ou de le délivrer à ses habitants. En forêt domaniale cette pratique est interdite.*

*Actuellement, la forêt française recouvre 31% du territoire, elle n'a jamais été aussi vaste. Cependant, elle doit faire face au changement climatique, à la prolifération de scolytes de l'épicéa, de chalaroses du frêne ou encore de l'encre du châtaignier. L'histoire de la forêt est liée à celle de l'homme, depuis toujours.*

L'ADEPAL PPR – décembre 2023 -

(à suivre...)

- (1) *Le pâquerage ou pacage était le droit de laisser paître des bêtes à corne (surtout les chèvres) dans certaines parties de la forêt.*
- (2) *Le bûcherage : Droit d'usage qui permettait de ramasser du bois de chauffage.*
- (3) *Un martinet, dans les anciennes forges, est une machine en bois à tête de fer, utilisée pour les travaux de forgeage. Il est constitué d'un lourd marteau qui vient tomber sur une enclume.*
- (4) *Le flottage du bois se faisait de 2 manières : La première consistait à assembler des grumes ou des planches en trains de radeaux solidaires conduits par les radeliers. La seconde désignait le flottage à « bûches perdues », une pratique très ancienne dans le monde pour transporter les arbres abattus ou les bûches à moindre coût sur l'eau.*
- (5) *C'est la houille blanche qui a permis le développement des papeteries dans la vallée du Grésivaudan à partir du XIXe siècle.*

Références :

*-L'essartage, ancienne pratique culturale dans les Alpes Dauphinoises – J. Blache- 1923 – Revue Géographie Alpine.*

*-Bulletin de la Société Scientifique du Dauphiné 1/1/1932 –*

*-Les forêts du Haut Dauphiné à la fin du XVIIe siècle et de nos jours. M.Gadoud -1917-*

*-Si les petites roches m'étaient contées - 1970- et Petites Roches sentiers d'histoire -1978- Dr B. Guirimand*

*-Le flottage sur la Durance et sur l'Isère ; hier et aujourd'hui – 1999- S.Fouilland et D.Furestier*

